

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 24 JUIN 2019, 20h – Salle communale**

-----

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 18 JUIN 2019, s'est réunie le 24 juin 2019, à 20h, à la salle communale sous la présidence de Mme Odile DERVIER, Maire.

|                     | Présents | Pouvoir à | Absent |  | Présents         | Pouvoir à | Absent |
|---------------------|----------|-----------|--------|--|------------------|-----------|--------|
| Mme Le Maire        | X        |           |        |  | Martine Meunier  | X         |        |
| Robert Vittaut      | X        |           |        |  | Aline Orlandella | X         |        |
| Bruno Clémence      | X        |           |        |  | Bernard Quenot   | X         |        |
| Stéphanie Le Garrec |          | Maire     |        |  | Angélique Tesson | X         |        |

Nombre de Présents en début de séance :                      Présents : 7 - Absents : 1    - Pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Orlandella

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Mars 2019 ;
- 2) Cimetière : Projet de règlement
- 3) Sécurité et vitesse excessive dans la commune ;
- 4) Décision modificative
- 5) Qualité de l'Eau sur la commune ;
- 6) Etude des besoins des personnes âgées sur le secteur de Pagny la Ville
- 7) Service public : réorganisation annoncée
- 8) Informations et questions diverses.

**1) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2019**

Sans observation, les conseillers adoptent le dernier compte rendu.

- 2) **Cimetière : Projet de règlement** – Il est lu et commenté. Certains points seront reformulés.  
Mis en délibération sur le principe, ce règlement est adopté à l'unanimité.

**VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) – POUR : 8**

**3) Sécurité et vitesse excessive dans la commune**

Au regard de l'étroitesse de la rue de l'Issue et du stationnement des riverains, en concertation avec les conseillers, après renseignement et avis des services techniques départementaux, Mme le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, prendra un arrêté pour mettre la voie en sens unique sur avis favorable du Conseil Municipal. Un panneau « sens interdit » sera mis en place vers le transformateur (Rue de la Place) et un panneau « sens prioritaire » remplacerait le panneau actuel à l'entrée de la Rue de l'Issue (intersection Grande Rue). L'installation des 2 panneaux sera effectuée par des Conseillers municipaux. Une conseillère évoque le danger du second virage de la rue de l'Issue et un manque de visibilité des riverains. L'installation d'un miroir serait judicieux, afin d'optimiser une meilleure sécurité.

#### 4) Décision modificative

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal pour l'implantation d'une voie en sens unique, afin de prévoir les panneaux la réglementant, il convient de prévoir le virement de crédits suivant afin d'en permettre le financement :

|                |                                             |                                                |
|----------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Fonctionnement | Dépenses                                    | Recettes                                       |
|                | 023 – 500 €<br>Virement à la section d'inv. | 7381 – 500 €<br>Taxe Add. Droits de mutation   |
| Investissement | Dépenses                                    | Recettes                                       |
|                | 2152 – 500 €<br>Installation de voirie      | 021 – 500 €<br>Virement de la section de fonc. |

**VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) – POUR : 8**

A noter également la vitesse excessive sur la RD 34 qui traverse la commune et présente un problème récurrent. Une étude de faisabilité pour réduire la vitesse a été réalisée auprès des services techniques du département. L'installation de 2 radars pédagogiques sur la RD 34 (950 m) serait une piste permettant d'inciter les automobilistes ou autres cycles motorisés de réduire la vitesse et d'inciter à la prudence. Des subventions peuvent être attribuées (amendes de police et SICECO...). Mme Le Maire demande l'autorisation aux conseillers d'entreprendre des démarches nécessaires auprès des fournisseurs de radars et autres services concernés pour l'attribution de subvention. Ce dossier préparé en amont sera l'objet d'une décision à prendre par la nouvelle municipalité pour le budget de 2020.

**VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) – POUR : 8**

#### 5) Qualité de l'eau sur la commune

La qualité de l'eau avec une couleur jaunâtre est une problématique dont se plaignent de nombreux administrés de la commune. Une réunion exceptionnelle SAUR-Syndicat des Eaux a eu lieu le 14 mai. Un plan d'action SAUR a été planifié. Le 23 mai, il a été procédé au nettoyage du réservoir de Pagny la Ville. Des purges sur le réseau ont été effectuées le 14 Juin. Cette turbidité de l'eau est prise très au sérieux par la SAUR qui a engagé un important dispositif pour solutionner ce problème dont les communes avoisinantes sont également impactées (Pagny le Château – Pagny la Ville - Lechâtelet - Chamblanc). Suite à ces 2 opérations, il semblerait que la qualité de l'eau se soit améliorée.

#### 6) Etude des besoins des personnes âgées sur le secteur de Pagny la Ville

Dans le cadre de l'étude réalisée par la MSA sur les besoins des personnes âgées sur le secteur de Pagny la Ville, une enquête de besoins a été effectuée auprès d'un panel de 22 personnes de la commune âgées de 65 ans et plus. 2 bénévoles, en la personne de Mmes Bal et Maillary ont proposé ces questionnaires et ce sont 17 personnes qui y ont répondu favorablement. Merci aux 2 bénévoles qui se sont chargées de l'enquête et ont reçu un accueil chaleureux. Remerciements aux administrés qui ont bien voulu répondre à l'enquête. Ces questionnaires anonymes ont été remis à la mairie de Pagny la Ville, initiatrice du projet. (retour du résultat l'enquête dans l'année : 10 communes concernées).

#### 7) Service public : réorganisation annoncée

Une importante réorganisation des finances publiques est annoncée par l'Etat, d'ici 2022. Elle concerne des services de gestion et d'accueil de proximité qui risquent de disparaître au profit de plus grands centres qui seront éloignés. Le Centre des Impôts de Seurre ne serait pas épargné (St Jean de Losne ayant déjà subi une fermeture de son service public fin 2018). Il est tout à fait inenvisageable et inconcevable que ce service public local disparaisse. Il assure des services comptables, de gestion, de conseils, de suivi efficaces pour les collectivités, ainsi qu'un service public de proximité pour les particuliers. Les conseillers à l'unanimité votent CONTRE cette réorganisation qui appauvrirait une fois de plus notre territoire d'un service public.

**VOTANTS : 8 (dont 1 pouvoir) – POUR : 8**

## 8) Informations diverses

⇒ Communauté de Communes : lors de la conférence des Maires du 5 Juin, concernant la recomposition de l'organe délibérant des EPCI, il a été décidé à l'unanimité de se conformer aux règles de droit commun, soit 57 conseillers communautaires (38 communes) à compter du renouvellement des conseils municipaux de 2020.

⇒ 14 Juillet : un apéritif sera servi à la salle communale, à partir de 11h 15. Toute la population est cordialement invitée.

⇒ Remplacement d'une borne incendie hors service, située Grande Rue : coût : 1860,18€ TTC (subvention DETR : 620 €)

⇒ Piscine : 1 ticket d'entrée sera remis gratuitement aux 39 enfants âgés de 6 à 15ans  
A noter : La Communauté de Commune met en place une « navette-trempelette » en Juillet et Août afin d'acheminer les habitants du territoire vers l'espace aquatique de Seurre. La commune de Labruyère sera desservie le Mardi. Pour accéder au car, une carte sera mise en vente au prix de 5€ à l'office du tourisme de Seurre, pour les 2 mois de l'été. Les accès à la navette seront interdits aux enfants de moins de 11 ans non accompagnés.

⇒ Entretien de la commune : Un certain nombre de passages est prévu dans l'année. La météo étant propice à une pousse rapide de l'herbe, les propriétaires se chargeront d'entretenir le long de leurs murs, clôtures ou haies.

⇒ Congés annuels : La Mairie sera fermée au public du Lundi 15 Juillet au Mercredi 31 Juillet 2019  
Réouverture le 2 Août 2019.

⇒ Le Comité des Fêtes a tenu son assemblée générale de 2018. Elle a procédé au renouvellement de ses membres. Le nouveau bureau est composé comme suit : Président : M. Jacques Doignies – Trésorier : M. Daniel Berbey – Trésorier Adjoint : M. Eric Treik – Secrétaire : M. Guy Parmentier – Secrétaire Adjoint : M. Matthieu Michaud - Membres actifs : Mme Isabelle Buisson – M. Sylvain Tesson – M. Guy Amigo. Celles ou ceux qui souhaitent rejoindre les membres de l'association contacteront le Président ou le Trésorier. Félicitations au nouveau bureau qui souhaite porter des projets d'animations pour la commune.

Mme le Maire tient également à remercier les personnes qui, par leur bénévolat, ont rendu des services à la commune : épandage enrobé à froid – entretien structure de l'aire de jeux à la mare – remplacement du support d'affichage dans les porte affiches, mise en place d'une moustiquaire à l'église pour une meilleure ventilation ou encore autres entretiens divers dans la commune...

Fin de la séance à : 22h 10

Le Maire – Mme Odile DERVIER

---

## **Rappels de quelques consignes en ce début d'été pour le bien être de chacun !**

☞ **Nuisances sonores** : petits rappels concernant les horaires d'utilisation des tondeuses, et autres outillages sonores :

- . les jours ouvrables : de 8h 30 à 12h et 14h 30 à 19h ;
- . les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- . les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

☞ **Les nuisances olfactives** également, provoquées par des odeurs peuvent, dans certains cas, être considérées comme un trouble anormal de voisinage ;

☞ **Divagation des chiens** : Les propriétaires de chiens sont responsables de la divagation de leur animal. Ils doivent s'assurer d'une bonne clôture de leur propriété.

☞ **L'abolement intempestif** ou de manière répétée de chiens : Les propriétaires sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter cette gêne pour le voisinage. **Bonnes vacances estivales à toutes et à tous !**